

COMMUNE D'UXEM

DEPARTEMENT DU NORD



Téléphone : 03.28.26.12.27

Télécopie : 03.28.26.93.26

Mail : mairie-uxem@wanadoo.fr

Site internet : uxem.fr

BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

I. Contexte général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (Monsieur le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il est précisé que le budget 2025 reprend les résultats comptables, excédent de Fonctionnement et déficit d'Investissement du Compte Financier Unique 2024.

Ce budget a été établi avec la volonté de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,

- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition inchangés) et d'optimisation des recettes en mobilisant des subventions chaque fois que possible.

II. Données démographiques

La population de la Commune, au 1^{er} janvier 2025 est de 1 525 habitants.

Les derniers éléments socio-démographiques connus sont ceux de 2023 :

Impôt sur le revenu à Uxem

Impôt sur le revenu 2023	Uxem	Moyenne nationale
Impôt sur le revenu net moyen par foyer imposé	3 223 €	4 481 €
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	38 237 €	31 077 €

Foyers fiscaux imposés à Uxem en 2023

Impôt sur le revenu 2023	Uxem	Moyenne des villes
Nombre de foyers fiscaux	733	1 160
Nombre de foyers fiscaux imposés	461	533
Part des foyers fiscaux imposés	62,9 %	44,8 %

Taxes foncières à Uxem en 2023

Taxe foncière sur les propriétés bâties 2023	Uxem	Classement national sur 34 946 villes
Taux communal	38,42 %	n°11 688
Taux syndical	1,16 %	n°909
Taux intercommunal	0,76 %	n°30 019
Taxe spéciale d'équipement	0,20 %	n°13 264
Taux Gemapi	1,62 %	n°336

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 2023	Uxem	Classement national sur 34 946 villes
Taux communal	49,95 %	n°12 233
Taux syndical	3,11 %	n°976
Taux intercommunal	5,50 %	n°19 586
Taxe spéciale d'équipement	0,34 %	n°19 223

(source : JDN d'après ministère de l'Economie)

III. Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 854 991,50 €**.

1.1 Dépenses de fonctionnement (Pages 34 à 36)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation en €	Rappel consommé 2024
011 – Charges à caractère général	563 371,77 €	547 538,59 €	- 15 833,18 €	452 123,09 €
012 – Charges de personnel	515 000,00 €	529 020,00 €	+ 14 020,00 €	488 485,94 €
014 – Atténuation de produits	800,00 €	800,00 €	0 €	383,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	157 550,00 €	159 060,00 €	+ 1 510,00 €	146 747,60 €
66 – Charges financières	25 000,00 €	20 000,00 €	- 5 000,00 €	23 927,23 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000,00 €	2 000,00 €	+ 0 €	1 724,42 €
68 – Dotations aux provisions, dépréciations	0 €	1 000,00 €	+ 1 000,00 €	0 €
Sous-total	1 263 721,77 €	1 259 418,59 €	- 3 803,18 €	
023 – Virement à la section d'investissement	425 781,90 €	592 437,91 €	+ 166 656,01 €	
042 – Opérations d'ordre	0	3 135,00 €	+ 3 135,00 €	
TOTAL	1 689 503,67 €	1 854 991,50	+ 165 987,83 €	

- **011 charges à caractère générale** : Eau, électricité, combustibles, carburant, frais de télécommunications, frais d'affranchissement, contrats de prestations de services, CLSH, fêtes et cérémonies, vérifications obligatoires supplémentaires des bâtiments, travaux d'entretien des bâtiments communaux et la voirie, entretien de matériel roulant, maintenances diverses, cotisations d'assurances.

Au compte 60612 (énergie – électricité) : - 35 000,00 € (baisse significative de la consommation électrique – moins environ 25 % en 2024)

Au compte 6161(multirisques) : + 5 000,00 € (augmentation des frais d'assurance suite à création du skate park)

Au compte 617 (études et recherches) : - 15 000,00 € (en 2024, études piste cyclable et sécurité routière)

Au compte 6188 (Divers) : + environ 30 000,00 € (dépassement 2024 : 17 565,95 € dû notamment au remboursement de la part CAF sur CLSH qui n'est plus déduit de la facture et qui interviendra cette année + remplacements de personnel à l'Ecole)

Au compte 6237 (publications) : - 7 000,00 € (édition du bulletin municipal par nos soins) ←

- **012 Charges de personnel et frais assimilés** : Dépenses liées aux agents publics (rémunérations, primes, cotisations aux organismes, médecine du travail,...)

A noter : Promotion interne – passage de catégorie C à B

Au compte 64704 (autres charges sociales) : - 4 980,00 € (tickets restaurant 2025 réglés sur 2024)

- **014 Atténuation de produits** : Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs

- **65 Autres charges de gestion courante** : Indemnités des élus et frais assimilés, service incendie, subventions aux associations

A noter :

- + 3 000,00 € au compte 657363 (subvention au CCAS)

Compte 6553 : 77 000,00 € (Cotisations SDIS + DECI)

2020	2021	2022	2023	2024	2025
57 915,54 €	59 107,31 €	60 226,98 €	64 651,24 €	69 902,00 €	71 883,00 €
	+ 2,06 %	+ 1,89 %	+ 7,35 %	+ 8,12 %	+ 2,83 %

Depuis 2020 : + 24,11 %

- **66 Charges financières** : Intérêts d'emprunts

- **67 Charges exceptionnelles** : Annulation de titres de recette émis par la commune sur les années précédentes.

- **042 Opérations d'ordre** : vente terrains Tamaris I (écriture comptable)

1.2. Recettes de fonctionnement (Pages 38 à 39)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'au résultat d'exploitation reporté de **685 709,68 €**.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation en €	Rappel Produits perçus 2024
70 – Produits des services	55 100,00 €	60 200,00 €	+ 5 100,00 €	62 525,81 €
73 – Impôts et taxes	400 870,00 €	429 870,00 €	+ 29 000,00 €	446 537,04 €
731 – Fiscalité locale	562 000,00 €	538 000,00 €	- 24 000,00 €	598 684,00 €
74 – Dotations et participations	76 500,00 €	92 576,82 €	+ 16 076,82 €	119 301,49 €
75 – Autres produits de gestion courante	51 500,00 €	45 500,00 €	- 6 000,00 €	95 691,01 €
Sous-total	1 145 970,00 €	1 166 146,82 €	+ 20 176,82 €	1 266 466,35 €
Résultat reporté	543 533,67 €	685 709,68 €	+ 142 176,01 €	
77 – Produits spécifiques	0	3 135,00 €	+ 3 135,00 €	
TOTAL	1 689 503,67 €	1 854 991,50 €	+ 165 487,83 €	

- **70 Produits des services, du domaine et ventes diverses** : Redevances services périscolaires, revente électricité panneaux photovoltaïques
- **73 Impôts et taxes** : Attribution de compensation de la CCHF, Fonds de péréquation et Dotation de Solidarité Communautaire et Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, droits de mutation.
- *A noter : Changement d'imputation comptable pour les droits de mutation – Chapitre 731 en 2024*
- **731 Fiscalité locale** : Impôts directs locaux, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité
A noter : Changement d'imputation comptable pour les droits de mutation – Chapitre 73 en 2025
- **74 Dotations et participations** : Dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, compensation TH
A noter : Remboursement CAF CLSH 2024
- **75 Autres produits de gestion courante** : Revenus des immeubles + charges mensuelles maisons communales et MSP.

A noter : revenus des immeubles en baisse suite à local vacant depuis le 28 février 2025

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le montant du virement à la section d'investissement, soit 592 437,91 €

appelé également autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **893 007,58 €**.

2.1 Recettes d'investissement (Page 29 à 30)

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation en €
13 – Subventions d'Investissement	15 171,20 €	25 950,00 €	+ 10 778,80 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	208 551,97 €	66 889,31 €	- 141 662,66 €
10 – Dotations	57 548,97 €	90 212,36 €	+ 32 663,39 €
Sous-total	281 272,14 €	183 051,67	- 98 220,47 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	425 781,90 €	592 437,91 €	+ 166 656,01 €
040 – Opérations d'ordre	0 €	3 135,00 €	+ 3 135,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €	2 400,00 €	+ 2 400,00 €
Restes à réaliser	111 983,00 €	111 983,00 €	0 €
TOTAL	819 037,04 €	893 007,58 €	+ 73 970,54 €

- **Chapitre 13 Subvention d'investissement** : Subvention Villages et Bourgs du Département et Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la rénovation du sol de l'Ecole primaire.

A noter : Il s'agit de subventions sollicitées dans l'attente de décision.

- **Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserve** : FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) liées aux opérations d'investissement effectués en année N-2, taxe d'aménagement.
- **Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement** : Le chapitre 021 de la section d'investissement (recette) se retrouve en miroir au chapitre 023 de la section de fonctionnement (dépense). Cette somme permet d'autofinancer les investissements.
- **Chapitre 040 Opérations d'ordre** : vente terrains Tamaris I (écriture comptable)
- **Chapitre 041 Opérations patrimoniales** : frais étude travaux rénovation Ecoles (écriture comptable).
- **Restes à réaliser** :
 - Subvention Département travaux d'équipements ludiques et sportifs : 61 983,00 €.
 - Aide aux équipements sportifs de proximité de la Région : 50 000,00 €

2.2 Dépenses d'investissement (Pages 23 à 24)

Les dépenses d'investissement concernent notamment les acquisitions de biens mobiliers, de biens immobiliers, ou les travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chapitre	BP 2024 + reports	BP 2025 + reports	Variation en €
Dépenses d'équipement	577 507,64 €	684 015,46 €	+ 106 507,82 €
Emprunts et dettes assimilées	198 200,00 €	193 200,00 €	- 5 000,00 €
Sous-total	775 707,64 €	877 215,46 €	+ 101 507,82 €
Opérations patrimoniales	0 €	2 400,00 €	+ 2 400,00 €
D 001- Solde d'exécution négatif reporté	43 329,40 €	13 392,12 €	- 29 937,28 €
TOTAL	819 037,04 €	893 007,58 €	+ 73 970,54 €

- Dépenses d'équipement :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : Droits d'accès logiciels Mairie et Médiathèque
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : Acquisition de terrain (face MSP), acquisition de terrain plateforme à végétaux, réfection Salle de Danse, ravalement façade Salle des Sports, chéneaux Salle des Sports, chéneaux Restaurant Scolaire, création point d'eau MSP, vidéophone Ecoles, remplacement de luminaire éclairage public, illuminations place,, caméra skate park, tables de pique-nique parc de jeux, table de pique-nique Médiathèque, tables de pique-nique Ecoles, mobilier Médiathèque, boîte retour de livres Médiathèque, rayonnages Restaurant Scolaire, chaise de bureau, urne, tables et chaises Ecoles, matériel pause méridienne, réalisation fresque Ecole primaire, remplacements extincteurs, débroussailleuse, lève-palette, broyeur, épareuse, jardinières.
- Chapitre 23 Immobilisations en cours : remplacement du sol de l'Ecole primaire, aménagement terrain plateforme à végétaux, skate park, aménagement parking face MSP, réfection du grenier du Restaurant Scolaire.
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : montant du remboursement annuel du capital des emprunts (les intérêts sont portés sur la section de fonctionnement).
- Opérations patrimoniales : frais étude travaux rénovation Ecoles (écriture comptable).
- R 001 Solde d'exécution négatif reporté : A la clôture de l'exercice 2024, la section d'investissement présente un solde négatif de 13 392,12 €.

- Restes à réaliser 2024 : Remplacement des extincteurs, lève palettes, rayonnages et étagères, Skatepark.

IV. Capacité d'autofinancement

- **La capacité d'autofinancement brute :** La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF brute s'élève à **261 467,33 €**.

- **La capacité d'autofinancement nette :** La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

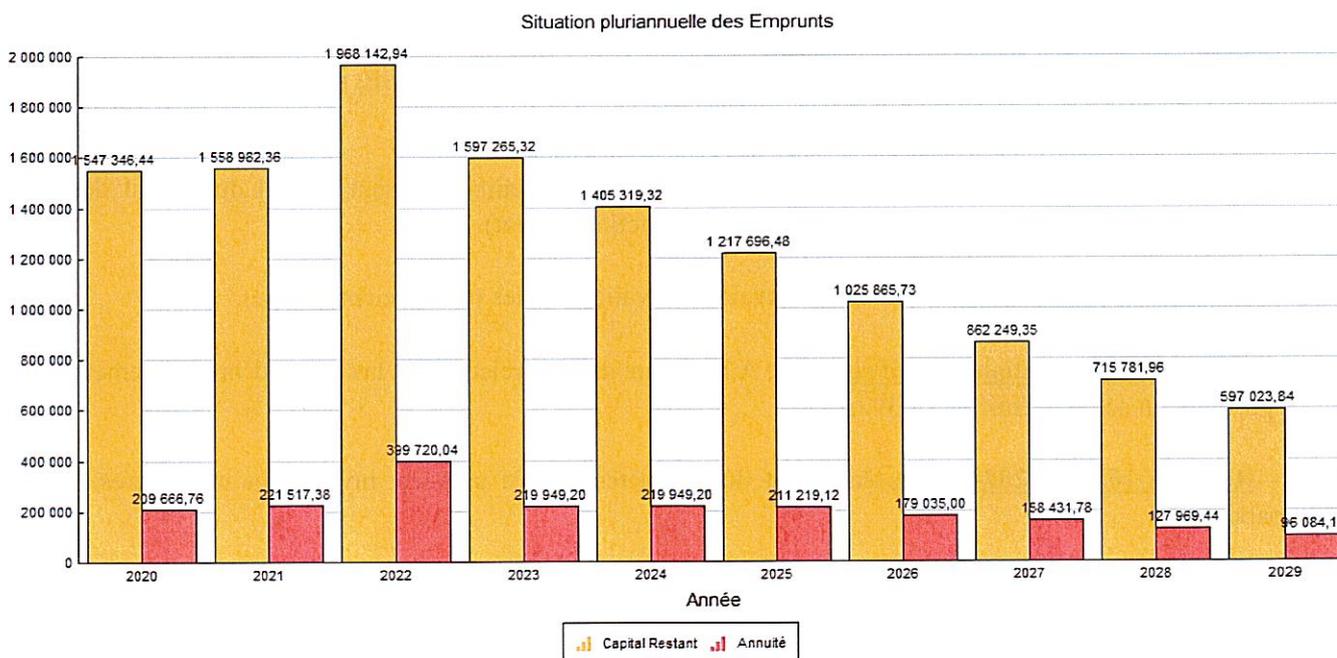
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette, soit pour la Commune : **65 445,36 €**.

V. Endettement de la Commune

En 2025, la Commune n'aura toujours pas recours à l'emprunt.

Le montant de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2025 à **1 217 696,48 €**.



VIII. Principaux ratios

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1525

Potentiel fiscal et financier 2025		Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier	
1 525 104	1 539 510	945,06

Informations financières – ratios		Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023	Valeurs 2024	Valeurs 2025
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	793.42	879.96	806.54	844.17	826,18
2	Produit des impositions directes/population	320.08	326.64	329.18	327.33	327,87
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	747.05	782.05	769.51	765.52	766,74
4	Dépenses d'équipement brut/population	296.97	655.37	634.30	385.78	448,53
5	Encours de dette/population	958.15	946.81	1 088.80	938.76	798,49
6	DGF/population	11.85	8.37	6.82	6.68	6,56
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	46.00 %	44.51 %	41.73 %	40.75 %	41,99 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	104.61 %	127.07 %	121.93 %	127.57 %	124,27 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	40.00 %	87.27 %	35.84 %	26.21 %	44,35 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	128.26 %	121.07 %	141.49 %	122.63 %	104,14 %

IX. Effectifs de la collectivité et charges de personnels

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		2	0	2	2	0	2
Rédacteur Territorial	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2e	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (b)		8	0	8	8	0	8
Adjoint technique territorial	C	8	0	8	8	0	8
FILIERE CULTURELLE (c)		0	1	1	1	0	1
Adjoint territorial du patrimoine	C	0	1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		10	1	11	11	0	11

Les charges de personnel provisionnelles s'élèvent pour 2025 à 529 020,00 €.

VI. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement de la Commune (encours de la dette / CAF) est à fin 2024 de **5,82 années**.

< 5 ans	5-10 ans	10-12 ans	> 12 ans
Situation très favorable	Situation favorable	Vigilance	Situation critique

Source : OGFL (Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locales)

Rappel :

- fin 2020 : **4,78 années**
- fin 2021 : **5,11 années**
- fin 2022 : **5,07 années**
- fin 2023 : **4,75 années**

VII. Niveau des taux d'imposition

Taux	2024	2025
TFB	38,42%	38,42%
TFNB	49,95%	49,95%

Pour l'année 2025, il est prévu de maintenir ces taux. Il est à noter que depuis 9 ans la fiscalité communale est stable.

Taux Taxes Foncières Propriétés bâties 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Différence 2020/2024
Commune	38.42 %	38.42 %	38.42 %	38.42 %	38.42 %	0 %
Syndicats de communes	1.17 %	1.64 %	1.06 %	1.16 %	1.09 %	- 7 %
Intercommunalité	0.563 %	0.582 %	0.666 %	0.755 %	0.844 %	+ 49.91 %
Taxe ordures ménagères	16.49 %	16.64 %	16.00 %	16.00 %	16.50 %	- 0.06 %
Taxe GEMAPI	0.693 %	1.01 %	1.08 %	1.62 %	1.83 %	+ 164 %